



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 1298

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 22 janvier 2024, le Règlement numéro 1298 *créant une réserve financière pourvoyant aux dépenses liées au maintien, à l'amélioration et à la protection des infrastructures technologiques de la Ville de Montmagny.*

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1298 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 27<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des  
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate